



séjour ski 5ème et 4ème février 2015

publié le 01/02/2015 - mis à jour le 23/09/2019

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous informe que, compte-tenu des conditions météorologiques et de l'arrêté préfectoral émanant de la préfecture des Hautes Pyrénées interdisant l'accès aux stations jusqu'à nouvel ordre, il a été décidé de ne pas faire partir vos enfants.

Nous avons pris contact avec le chalet « le pourquoi pas », qui propose de nous recevoir du 16 au 20 mars 2015. Nous proposerons donc au prochain conseil d'administration le report du séjour. Vous serez informés de la suite donnée.

Enfin, les activités scolaires reprendront normalement dès mardi 03 février.
Ci-joint les modifications des emplois du temps.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes plus respectueuses salutations.

T. AUDONNET

Documents joints

 [classe_5a](#) (PDF de 25.5 ko)

 [classe_6a](#) (PDF de 24.8 ko)

 [classe_de_6b](#) (PDF de 24.9 ko)

 [classe_de_4a](#) (PDF de 27.2 ko)

 [classe_de_5b](#) (PDF de 25.4 ko)

 [classe_de_4b](#) (PDF de 25.8 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.